





mais voyons, placez-vous la main sur la conscience et répondez : cette réhabilitation, après l'éreintement, est-elle sincère ? Je vous vois sourire malicieusement. C'est bien ; la cause est entendue. A mon tour, donc, d'exposer les faits et de rendre le jugement, cette fois sans appel.

Après un préjugé introduit chez nous il y a environ quarante ans, l'épicurien est un homme sans esprit, sans éducation, sans idéal. On a presque fait de ce mot le synonyme de crétin. Et pourquoi cette exception absurde ? Je me le demande. Pourquoi l'épicurien a-t-il été pris pour type, plutôt que son voisin le charcutier, le fruitier, le bonnetier, etc. ? On a dit dans la langue populaire et triviale : 'Tais-toi donc, épicurien'. C'est dans les romans de nos jours que leur pièce carnavalesque de : 'Tais-toi donc, abbé de la Neuve des Deux-Mondes'. Pourquoi donc, dirons-nous encore, l'épicurien a-t-il été pris comme point de mire, plutôt que le citoyen, le chrétien, le confesseur ? La raison nous paraît toute naturelle ; car, nous autres Français, nous sommes en apparence logiques quand nous sommes injustes. La boutique de l'épicurien est celle que fréquente le plus souvent la ménagère, cette femme d'ouvrier sur laquelle retombe la lourde responsabilité du déjeuner, du dîner, en somme, du pot-au-feu. Eh bien, c'est surtout dans la cuisine que l'épicurien est le plus nécessaire, va verser quotidiennement les uns après les autres les gros sous que son mari a eu tant de peine à gagner. C'est de ce côté-là surtout qu'elle envie le sort ; elle pourrait être elle-même épicurien ; quel bonheur comme elle prendrait au tas ! et comme elle se ferait bon poids et bonne mesure ! Détronpez-vous, chère dame, et changeons de bout la lunette. L'épicurien est un homme qui ne se soucie pas de son comptoir depuis le lever du soleil jusque longtemps après la nuit venue ; il est là, surveillant ses garçons, accueillant les pratiques et leur vantant sa marchandise ; sa femme ne quitte pas la caisse, on la dirait cloûée sur son banc. « Ah ! qu'ils sont heureux, ces gens-là dites-vous ; ils n'ont qu'à vendre et à encaisser ; quel esprit faut-il donc pour cela ? » — « Voici votre conclusion : c'est surtout l'ambition qui conduit à la fortune. » Ici je vous arrête, brave femme, et vais répondre à ce monologue injuste.

Mais, pour cela, il faut reprendre la question à un point de vue plus élevé. L'épicurien n'est pas un homme qui ne se contente d'être un ouvrier intelligent, suit le soir les excellents cours de la Société philotechnique, il vous expliquera lui-même la thèse que je vais soutenir pour la réhabilitation complète de l'épicurien. Attention !

Mon Dieu, sans doute, l'épicurien n'est pas nanti d'un brevet de bachelier en sciences et même es lettres ; il lui suffit de savoir lire, écrire, compter, d'avoir de l'ordre dans sa maison, de savoir acheter et de savoir vendre ; pour cela il ne faut qu'un degré de jugement très-ordinaire. Avec ces aptitudes, nous ne voyons rien d'extraordinaire et d'impossible à ce qu'il soit un homme qui ait acquis par un travail soutenu, possesseur de quelques mille livres de rentes. Oui, cette manie que nous avons de ridiculiser le fruit du travail est une fâcheuse habitude d'origine française ; cette habitude s'accorde mal avec les principes de l'égalité démocratique qui sont la base de notre société.

Le succès est devenu au travail, et c'est le travail seul qui est la source légitime de la considération et de la richesse.

Les états sont égaux, et les hommes sont frères, a dit Voltaire. Nous voudrions que la France, suivant les tendances vers l'égalité que préconisent ses philosophes et ses écrivains, devint un pays où toutes les professions honnêtes fussent considérées dans la pratique, et non plus seulement dans la théorie sociale. Nous voudrions que le respect dû aux professeurs, en d'autres termes, le respect du travail, devint pour nous le fondement de la liberté civile et politique, quelle que soit la fonction de l'homme dans le travail terrestre qu'on appelle la vie. Oui, il faut vouloir cela, si l'on veut que la France réalise de plus en plus son desideratum de civilisation dans l'ordre naturel, et que la société soit mise de plus en plus en harmonie avec la nature.

Enfin, sinon anoblir tous les Français, et, s'il se peut, tous les hommes, c'est servir l'égalité. Mais il faut vouloir l'égalité qui élève, non celle qui abaisse ; il faut que la noblesse du cœur et des esprits devienne générale et passe dans tous les rangs. Tous les Français, épicuriens ou non, doivent tendre en ce sens à se faire nobles, à le devenir par le cœur, par l'esprit, par l'alliance de certains sentiments généreux et généreux avec le bon sens pratique de tous les jours. C'est là l'un des bons lectures et de l'éducation. Dans un pays civilisé comme le nôtre, des lumières devenues plus rares que les petits-maîtres publics doivent s'allier à l'exercice de toutes les professions, de celles-là même qui sem-

blent le comporter le moins en apparence. La pratique des plus rudes métiers n'exclut point un certain degré de culture et de politesse, un certain développement intellectuel et moral, qui forment comme le signe de la supériorité et le témoignage même de la civilisation. De quelque obstiné travail que l'on vive ou que l'on s'enrichisse, il n'est personne, en un tel pays, qui ne doive et ne puisse mériter le respect et l'éclaire de s'instruire, de penser, en un seul mot qui résume tous les autres, de lire ; car il ne saurait y avoir ici-bas de profession qui fût de nature à fermer l'accès des jouissances intellectuelles. Ici, donc, l'opinion qu'émettait M. Victor Hugo dès 1833. « Il faut éclairer le peuple pour pouvoir le constituer un jour ; et c'est un devoir sacré pour les gouvernements de répartir la lumière dans ces masses obscures où le droit définitif repose. Tout tuteur honnête hâte l'émancipation de son pupille. Multiplications les chemins qui mènent à l'intelligence, à la science, à l'aptitude. La Chambre, j'ai presque dit le trône, doit être le dernier échelon d'une échelle dont le premier est une école.

Et puis, instruire le peuple, c'est l'améliorer ; éclairer le peuple, c'est le moraliser ; instruire le peuple, c'est le civiliser. Il faut faire faire au peuple ses humanités. »

Par le mépris des professions utiles, — et le commerce de l'épicurien en est une — on va contre les grands courants du dix-neuvième siècle, contre ceux qui portent l'homme à la perfection, le progrès et tendent à élever le niveau de l'humanité par le développement des esprits et l'éducation des cœurs. Que l'on perde donc ces habitudes singulières de langage qui consistent à faire de l'appellation d'un métier une sorte de terme de mépris. Rien n'est plus contraire aux principes du vrai libéralisme. On peut être épicurien et être très-honorable. Il ne faut, dans l'homme, mépriser que le vice et l'immoralité.

Dans les temps modernes, il faut avouer que la poésie n'a guère hanté la boutique de l'épicurien ; mais on cite en Amérique plus d'un de ces industriels qui est devenu homme politique remarquable, sénateur et même président. Gabriel-Lui-même, dont le frère était épicurien à Nice, n'a-t-il pas quelque peu touché à l'épicerie à New-York, où il fabriqua des chandelles ? L'Amérique, qui est un pays où l'on ne rougit pas de son métier. On y porte hardiment le cachet de sa profession, on ne craint pas d'en avoir les défauts, car de défauts apparents sont presque toujours de réelles qualités. Chez nous, au contraire, Semitte cassa les vitres ; Gabrielle se rebûgea chez le père Perreau. Le lendemain, le mari trompé déposait une plainte en adultère par devant le lieutenant criminel. Ici se passait un commencement de son année 1892.

Une information fut commencée. Semitte fournit, à l'appui de ses dires, les témoignages de trois de ses domestiques. Il ajouta à sa première plainte une imputation moins bien établie, en affirmant que Gabrielle Perreau lui avait « donné des faveurs caisantes, provenant de ses débâches. »

La belle épicurienne fut décrétée de prise de corps. Elle se pourvut par appel au parlement, obtint un arrêt contradictoire, qui convertit le décret de prise de corps en un décret d'ajournement personnel. Les sieurs Goy et Auger furent également décrétés, et l'affaire fut renvoyée au Châtelet. Le public, toujours friand de scandales, attendait avec impatience les révélations de Semitte sur son infortune et les défenses de la belle épicurienne et de ses deux amants. Ce qu'elle fit plaider dégoûté par l'impuissance, l'attente des curieux. On vit apparaître alors le petit billet du 4 janvier 1888, précisément gardé par l'infidèle époux. N'était-ce pas une preuve écrite du peu d'estime que Semitte avait eue de son épouse ?

Ce moyen de défense ne fut pas admis, et il intervint, le 17 février 1893, une sentence portant que « Gabrielle Perreau est déclarée d'adultère atteinte et convaincue d'avoir vécu en commerce de débâches avec Goy et Auger et, pour réparation, condamnée à être conduite et enfermée dans une maison religieuse ou régulière et de clôture, qui sera indiquée par son mari, pour y demeurer pendant deux ans, pendant lesquels son mari pourra la reprendre si bon lui semble ; sinon, et ledit temps passé, être rasée, pour y demeurer sa vie durant. A l'égard desdits Goy et Auger, condamnés à être mandés et admonestés, avec défense de récidiver, hanter et fréquenter ladite Perreau, sous telle peine qu'il apparaîtra ; chacun en mille livres d'amendes. »

La belle épicurienne interjeta appel de cette sentence ; mais Semitte obtint un arrêt ordonnant à celle-ci de se mettre en état pour être confinée dans le couvent désigné par son mari. Après avoir essayé de l'attirer dans un piège, elle dut se résigner et entra au couvent des bénédictines de la rue des Postes. Mais bientôt Semitte apprit que cet asile n'était ni inviolable et que Goy y pénétrait la nuit. Il fit alors transférer sa femme dans les prisons de la Conciergerie, ne se doutant pas qu'elle rencontrerait là un habile complice, personnage fameux par ses aventures juridiques, non moins que par son esprit ; nous avons nommé Eustache Le Noble.

Ces deux héros du vice se comprimèrent, se plurent, et bientôt se prirent l'un pour l'autre d'une passion véritable. Le Noble devint le complice de la belle épicurienne se confondit avec celle d'Eustache Le Noble. (Cf. Le Noble.) Ajoutons toutefois qu'ayant été en-

fermé à la Salpêtrière elle y mourut en 4841, étant le mort par son mari répété.

Épicière de village (f.), tableau de Gérard Doux, musée du Louvre. Dans l'intérieur d'une boutique garnie d'une multitude d'objets, la marchande, tenant ses balances, est debout devant une table, de l'autre côté de laquelle se tient une jeune fille, de la sorte que cette éruption de beauté sensuelle, une jeune fille, en l'absence d'un seau de bois posé sur la table, parle à l'épicurien. Au fond, un jeune garçon porte un vase avec précaution. Cette composition est encadrée par une fenêtre sur l'appui de laquelle sont des légumes et une bouteille de terre. Un panier d'osier, contenant des œufs, est suspendu au mur.

Ce tableau, de l'exécution la plus délicate, est signé et daté de 1847. Il a été gravé dans le Musée Filhol et dans la Galerie des arts de Reveil. Il a été payé 1,200 florins, en 1716, à la vente Benningen, à Amsterdam ; 7,150 florins, en 1766, à la vente de Mme C. Becker, à Leyde ; 15,500 livres, en 1773, à la vente Randon de Boisset ; 16,901 livres, en 1784, à la vente du comte de Vaudreuil ; 34,850 livres, en 1793, à la vente du duc de Praslin.

Plusieurs artistes ont peint des compositions analogues ; nous citerons, entre autres, une Boutique d'épicurien, par W. van Mieris, au musée de La Haye. Un petit tableau, intitulé L'Épicière de campagne, a été exposé par M. Félix Schlesinger au Salon de 1870.

ÉPICILICODÉ s. m. (é-pi-si-li-co-dé — du gr. épi, sur ; kulik, uitkos, coupe ; odos, chemin). Zooph. Genre de polypiers peu connus, appartenant probablement au groupe des scartulaires.

ÉPICITHARISME s. m. (é-pi-si-tha-ris-me — du gr. épi, sur ; tharismos, jeu de cithare). Antiq. Symphonie qui suivait la représentation des pièces de théâtre.

ÉPICLADIE s. f. (é-pi-klá-di — du gr. épi, sur ; klados, rameau). Zooph. Genre de polypes formé aux dépens des actinies, et comprenant deux espèces à tentacules festonnés et raméus.

ÉPICLÈRE adj. (é-pi-klè-re — du gr. épi, sur ; klèros, part héréditaire). Antiq. Gr. Se disait des filles qui apportaient une dot au parent que la loi leur assignait pour époux.

ÉPICOLLE s. f. (é-pi-ko-rol-lé — rad. épicolle). Bot. Etat d'une plante dont les fleurs sont épicolles. « Classe de végétaux dicotylédones, comprenant ceux dont la corolle est monopétale et épigyne. »

ÉPICOROLLÉ, ÉE adj. (é-pi-ko-rol-lé — du gr. épi, sur ; et de corolle). Bot. Dont la corolle est implantée sur l'ovaire : Fleur épicolle.

ÉPICOROLLIE s. f. (é-pi-ko-rol-li — rad. épicolle). Bot. Etat d'une plante dont les fleurs sont épicolles. « Classe de végétaux dicotylédones, comprenant ceux dont la corolle est monopétale et épigyne. »

ÉPICRANE adj. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; et de kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANE.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-né — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.

ÉPICRANÉ s. m. (é-pi-krá-ne — du gr. épi, sur ; kranon, crâne). Anat. Qui est situé sur le crâne : Muscle ÉPICRANÉ.